
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 12 décembre 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 6 décembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, SCAILLIEREZ Philippe (à partir de la question 12), DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain (à partir de la question 3), COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie (à partir de la question 8), DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, FLAJOLET André, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DAGBERT Julien donne procuration à THELLIER David, SCAILLIEREZ Philippe donne procuration à GACQUERRE Olivier (jusqu'à la question 11), SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, IDZIAK Ludovic donne procuration à LEFEBVRE Nadine, PÉDRINI Léo donne procuration à DE CARRION Alain (à partir de la question 3), CHRETIEN Bruno donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel, DEPAEUW Didier donne procuration à COCQ Bertrand, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, SELIN Pierre donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DEBAECKER Olivier donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, DELETRE Bernard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, DUPONT Yves donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, MAESELE Fabrice donne procuration à PAJOT Ludovic, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LEMOINE Jacky, BERRIER Philibert, DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, DUPONT Jean-Michel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, JURCZYK Jean-François, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno

Monsieur DEROUBAIX Hervé est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
12 décembre 2023

ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

ACTIONS DE SOLIDARITÉS INTERNATIONALES EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION LE PARTENARIAT - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique & protéger la nature

Enjeu : Protéger les écosystèmes et réduire les polluants atmosphériques et sonores

La loi n°2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, dite loi « Oudin » permet aux Collectivités Territoriales, Établissements Publics de Coopération Intercommunale et Syndicats mixtes, de mener des actions de solidarité internationale, dans la limite de 1 % des ressources affectées au budget de ce service.

Dans ce cadre, par délibération n° 2022/BC090 du 27 septembre 2022, le Bureau Communautaire a autorisé la signature d'une convention d'objectifs avec l'Association Le Partenariat, ayant son siège social à Lille (59000), 71 rue Victor Renard, pour une opération en Guinée, portant sur la construction de 5 latrines scolaires et la réhabilitation de 11 blocs de 3 latrines communautaires à destination d'élèves, enseignants, le personnel de la commune de Labé, le personnel de santé, la population (150 000 habitants) et les usagers des infrastructures. L'opération étant prévue pour une durée de 12 mois et un budget prévisionnel de 55 406,37 €. La Communauté d'Agglomération a apporté son soutien financier pour un montant de 14 980 € au titre de l'année 2022.

La convention d'objectifs a été notifiée le 26 octobre 2022.

L'Association Le Partenariat a récemment fait part qu'en raison de plusieurs facteurs, la programmation initiale de l'opération a été partiellement modifiée. Certains sites identifiés ont été pris en charge par d'autres acteurs du territoire de la région de Labé. L'Association Le Partenariat sollicite donc la modification de la convention comme suit :

- la prolongation de la durée de l'opération de 8 mois supplémentaires,
- la construction de 5 latrines scolaires supplémentaires,
- la réhabilitation de 29 blocs de 3 latrines supplémentaires,
- la modification du budget prévisionnel de l'opération : 52 607,53 €.

Le montant de la participation financière de la Communauté d'Agglomération reste inchangé.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'Eau » du 04 décembre 2023, il est proposé à l'Assemblée de signer l'avenant n°1 avec l'Association Le Partenariat, ayant pour objet la prolongation de la durée de l'opération, la modification et l'ajout de sites d'intervention ainsi que la modification du budget de l'opération, selon le projet ci-annexé. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de prendre toute décision concernant la signature de conventions avec des personnes morales ou physiques, publiques ou privées, ayant notamment pour objet la mise en oeuvre de toute action ou politique décidée par le Conseil communautaire, à l'exception de celles exercées par délégation au Président ou relevant des attributions exclusives de l'organe délibérant.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association Le Partenariat, située à Lille (59000), 71 rue Victor Renard, ayant pour objet :

- la construction de 5 latrines scolaires supplémentaires,
- la réhabilitation de 29 blocs de 3 latrines supplémentaires,
- la prolongation de la durée de l'opération de 8 mois supplémentaires,
- la modification du budget de l'opération : 52 607,53 €.

selon le projet ci-annexé.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **19 DEC. 2023**

Et de la publication le : **19 DEC. 2023**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



GAQUÈRE Raymond



GAQUÈRE Raymond



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

**CONVENTION D'OBJECTIFS
AVEC L'ASSOCIATION LE PARTENARIAT**

**RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE
DANS LE CADRE D'UNE ACTION DE SOLIDARITE
INTERNATIONALE
EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT**

**Opération d'accès à l'assainissement en Guinée
Région de Labé – commune urbaine de Labé**

Projet de construction de 5 latrines scolaires et la réhabilitation de 11 blocs de 3 latrines communautaires à destination d'élèves, enseignants, le personnel de la commune de Labé, le personnel de santé, la population (150 000 habitants) et les usagers des infrastructures

-

Avenant n° 1

Entre

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, ayant son siège à BETHUNE (62411), C.S 40548, Hôtel communautaire, 100 avenue de Londres,

Représentée par : son Président Monsieur Olivier GACQUERRE, dûment autorisé par délibération du Bureau Communautaire du

Ci-dénotée : « CABBALR »

ET

L'Association LE PARTENARIAT, ayant son siège à Lille (59000), 71 rue Victor Renard

Représentée par : son Responsable légal, Madame Françoise DAL, en qualité de Présidente,

Ci-dénotée : « LE PARTENARIAT »

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | Fax : 03.21.61.35.48 | E-mail : contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr



Dans le cadre de la loi n°2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans le domaine de l'alimentation en eau et de l'assainissement, dite "loi Oudin", une convention a été signée avec l'association Le Partenariat ayant pour objet de définir les objectifs poursuivis, le montant de l'aide financière, les engagements des parties et le contrôle des actions du projet d'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu scolaire, à destination de 480 élèves et enseignants dans la région de Marrakech Safi, en Province Rehamna au Maroc.

La convention a été notifiée le 26 octobre 2022 à l'association Le Partenariat.

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a accordé à l'Association Le Partenariat, une participation financière de 14 980 € (quatorze mille neuf cent quatre-vingts euros) pour une opération d'accès à l'eau et à l'assainissement en Guinée, dans la Région de Labé, commune de Labé, pour une durée d'un an, avec un démarrage de l'opération dans les 12 mois à compter de la notification de la convention si l'opération n'est pas commencée.

En raison de plusieurs facteurs, la programmation de l'opération initiale a été partiellement modifiée. Certains sites identifiés ont été pris en charge par d'autres acteurs du territoire. L'association Le Partenariat souhaite mener son projet d'accès à l'eau et à l'assainissement en Guinée par la construction de 5 latrines scolaires supplémentaires et 29 blocs de 3 latrines communautaires supplémentaires à destination d'élèves, enseignants, personnel de la commune de Labé, du personnel de santé, de la population (150 000 habitants) et des usagers des infrastructures.

Il y a lieu en conséquence de signer un avenant n° 1 à la convention.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant :

Le présent avenant a pour objet :

- la construction de 5 latrines scolaires supplémentaires ;
- la réhabilitation de 29 blocs de 3 latrines supplémentaires ;
- la prolongation de la durée de l'opération : 8 mois supplémentaires ;
- la modification du budget de l'opération : 52 607, 53 €.

ARTICLE 2 : Présentation et caractéristiques de l'opération

L'article 2 de la convention est ainsi modifié comme suit :

- 2.1 Définition :

L'opération consiste à construire 2 blocs sanitaires de 5 cabines au sein de 2 écoles à destination d'élèves, d'enseignants et de directeurs des écoles, et à réhabiliter 10 blocs sanitaires de 4 cabines à destination du personnel de la commune de Labé, du personnel de santé, de la population (150 000 habitants) et des usagers des infrastructures dans le cadre d'un programme d'accès à l'eau et à l'assainissement.

Ce projet contient un volet important sur la sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement.

- 2.2 Localisation :

L'opération est située en Guinée, dans la Région de Labé, commune urbaine de Labé.

- 2.3 Eléments caractéristiques :

Les principales activités qui seront mises en place sont les suivantes :

1. Construction de 10 blocs sanitaires au sein de 2 écoles à destination d'élèves, d'enseignants et de directeurs des écoles,
2. Réhabilitation de 10 blocs sanitaires de 4 cabines à destination du personnel de la commune de Labé, du personnel de santé, de la population (150 000 habitants) et des usagers des infrastructures,
3. Sensibilisation des enseignants et des élèves aux bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement et à l'entretien des blocs sanitaires.

ARTICLE 3 : Montant de l'opération

L'article 3 de la convention est ainsi modifié comme suit :

Le budget prévisionnel de l'opération est fixé à 52 607, 53€ € (suivant détail joint en annexe).

ARTICLE 4 : Durée

L'article 4 de la convention est ainsi modifié comme suit :

La durée de l'opération est prévue pour 20 mois (vingt mois).

ARTICLE 5 : Autres clauses de la convention initiale

Les autres clauses de la convention initiale, non modifiées par le présent avenant, demeurent en vigueur.

A Béthune, le

La Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Par délégation du Président,
Le Vice-Président

Raymond GAQUERE

A Lille, le

L'Association Le Partenariat
Par délégation de la Présidente,
Le Directeur général

José MARIAGE

Annexe : Budget prévisionnel

PAASEL - Guinée - Budget prévisionnel 2023

Rubrique	Unités	Nbre d'unité	Coût unitaire	Coût total	Dont AEP	Dont EU	Communauté d'agglomération Béthune Bruay
PAEMS - Guinée							
Opérationnel				76 386 €	36 983 €	39 403 €	12 000,00 €
Réparation d'ouvrages hydrauliques	Ouvrage eau	9	1 741,7 €	15 675 €			Participation aux ouvrages assainissement :
Construction d'ouvrages hydrauliques	Ouvrage eau	2	8 473,0 €	16 946 €	32 621 €		
Réhabilitation de latrines communautaires (bloc 4 cabines)	Ouvrage assainissement	10	1 482,1 €	14 821 €		32 151 €	
Construction de latrines communautaires (bloc 5 cabines)	Ouvrage assainissement	2	8 665,0 €	17 330 €			10 000,00 €
Formation EHA pour équipes municipales	Session	6	360,0 €	2 160 €			Contribution aux sensibilisations et formations
Sensibilisation et formation des élèves et enseignants aux bonnes pratiques EHA	Ecole	8	608,3 €	4 866 €	3 162 €	3 864 €	
Organisation d'actions d'assainissement communautaire	Session	8	240,0 €	1 920 €		1 920 €	2 000,00 €
Formation des UGSPE	Session	11	242,5 €	2 668 €	1 201 €	1 467 €	
Moyens mobilisés sur l'action				12 768,00 €	5 745,60 €	7 022,40 €	2 000,00 €
Equipe projet - Guinée							
Coordinateur	Coût Homme /mois	12	240,0 €	2 880 €			
Chargé de projet	Coût Homme /mois	12	180,0 €	2 160 €			
Appui technique - SNAPE/SNIES	Coût Homme /mois	12	150,0 €	3 648 €			2 000,00 €
Frais de suivi et déplacements	Forfait/mois	12	240,0 €	2 880 €			
Fonctionnement bureau (loyer, charges, fournitures)	Forfait/mois	12	100,0 €	1 200 €			
Frais administratifs (7%)				6 240,78 €	2 808,35 €	3 432,43 €	980,00 €
Total Général - Hors valorisation				95 394,78 €	2 250,00 €	2 750,00 €	14 980,00 €
Total Général - Avec valorisation				100 394,78 €	47 787,25 €	52 607,53 €	

Plan de financement	Etat	Part	Montant
Agence de l'eau Artois Picardie	Acquis	50%	50 000,00 €
Communauté d'agglomération béthune-Bruay	Acquis	15%	14 980,00 €
Agence française de développement	Acquis	15%	30 414,78 €
Valorisation - Participation locale aux chantiers des écoles	Acquis	5%	5 000,00 €
Total Ressources avec valorisation			100 394,78 €